

RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

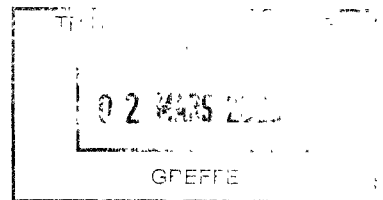
**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00085
Numéro SIREN : 818 969 453
Nom ou dénomination : COSNE FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 372

SARL COSNE FITNESS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 €
Siège social : 20 rue Maréchal Leclerc
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
818 969 453 RCS NEVERS



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29
DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt neuf décembre, à dix heures,

Les associés de la SARL COSNE FITNESS, société à responsabilité limitée au capital de 8000.00 euros divisés en 800 parts de 10.00 euros chacune, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 20 rue du Maréchal Leclerc, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Sébastien MASSAFERRO, gérant associé,
Propriétaire de cinq cent vingt parts.....520 parts
Numérotées de 1 à 480 inclus et de 761 à 800 inclus ;

Monsieur Jean-Baptiste HERMANN, associé,
Propriétaire de 280 parts.....280 parts
Numérotées de 481 à 760 inclus ;

Soit un total de 800 parts
sur les huit cents (800) parts composant le capital social.

Monsieur Sébastien MASSAFERRO préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen de la dissolution anticipée de la SARL suite à la perte supérieure à la moitié du capital social sur l'exercice 2021 / 2022
- Projet de cession de 120 parts sociales détenues par M. MASSAFERRO Sébastien, représentant 15% du capital social de la SARL, à M. MASSAFERRO Patrick

PREMIÈRE RÉOLUTION

57 JON

Suite à la perte supérieure à la moitié du capital social sur le dernier exercice et conformément à l'article L.223-42 al2 du code de commerce, les associés doivent examiner une dissolution anticipée de la SARL COSNE FITNESS. A l'unanimité, les associés décident de poursuivre l'activité et de ne pas dissoudre la SARL, considérant avoir pris les mesures nécessaires à un rétablissement de sa situation économique.

SECONDE RÉOLUTION

M. MASSAFERRO Sébastien souhaite céder ses parts sociales numérotées de 401 à 480 inclus et de 761 à 800 inclus à M. MASSAFERRO Patrick, soit 15% du capital social. A l'unanimité, les associés approuvent ce projet de cession.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

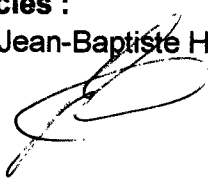
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance également gérant de la société et les associés.

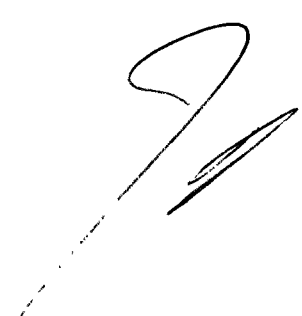
Le président de séance :

Monsieur Sébastien MASSAFERRO

Les associés :

Monsieur Jean-Baptiste HERMANN


Monsieur Sébastien MASSAFERRO


JBH 87